



# Richelieu Gestion

## INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### FCP RICHELIEU EUROPE QUALITY Part R - ISIN : FR0000989410

Cet OPCVM est géré par Richelieu Gestion

#### Objectifs et politique d'investissement

**Classification :** Actions de pays de l'Union européenne

**Objectif de gestion :** L'objectif de l'OPCVM est de réaliser, sur la durée de placement recommandée, par la gestion discrétionnaire d'un portefeuille d'actions européennes, une performance supérieure à celle de l'indice Stoxx Europe 50 (dividendes nets réinvestis).

**Politique d'investissement :** La stratégie de cet OPCVM, repose sur une gestion active et opportuniste visant à sélectionner des actions européennes sur la base d'une étude approfondie des sociétés, de leur stratégie, de leur structure financière, de leurs perspectives de rentabilité et de leur valorisation.

**Caractéristiques essentielles :** L'OPCVM est en permanence exposé à hauteur de 60% minimum sur des actions de tout pays au sein de l'Union européenne, sans contrainte de taille de capitalisation ni de secteur.

Les souscriptions et rachats sont centralisés chaque jour ouvré de la bourse de Paris à l'exception des jours fériés légaux en France (J) jusqu'à 12h auprès du dépositaire. La valeur liquidative est déterminée le lendemain et le règlement intervient à J+2 ouvrés.

La part R de l'OPCVM capitalise les sommes distribuables.

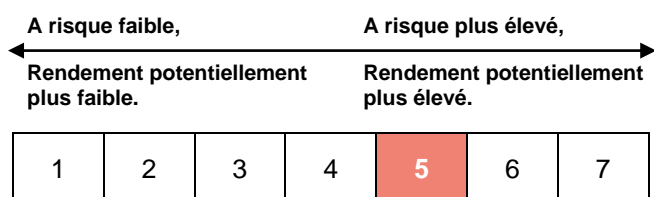
**Autres informations :** L'OPCVM peut exposer jusqu'à 25% de son actif net aux obligations, titres de créance, et instruments du marché monétaire, émis par des entités publiques ou privées de pays membres de l'Union européenne, de qualité équivalente à « *investment grade* », selon un processus interne d'appréciation.

L'OPCVM pourra utiliser des contrats financiers (dérivés) pour couvrir son actif aux risques actions et/ou de change.

L'OPCVM est éligible au PEA.

**Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.**

#### Profil de risque et de rendement



Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement « sans risque ». L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

L'indicateur ci-dessus reflète la volatilité de l'OPCVM sur 5 ans compte-tenu de son exposition aux marchés des actions de l'Union européenne. Il est calculé sur la base de l'historique des rendements de l'OPCVM et, à défaut d'historique suffisant, sur la base des rendements de son indicateur de référence.

Les risques importants pour l'OPCVM non suffisamment pris en compte par l'indicateur sont :  
Néant

#### Présentation des frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
<b>Frais d'entrée</b>	4 % maximum
<b>Frais de sortie</b>	0 % maximum
Les frais acquis au Fonds constituent, sauf exception, un pourcentage fixe intégralement prélevé par le Fonds ; les frais non acquis constituent le maximum pouvant être prélevé et sont acquis au Distributeur. Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, ces frais peuvent être réduits. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée ou de sortie.	

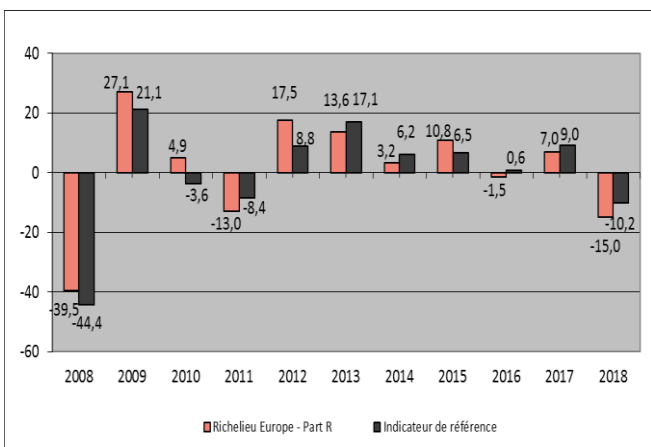
Les frais courants, basés sur les coûts de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2018, peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ceux-ci ne comprennent pas les commissions de performance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la section « Frais et commission » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.richelieugestion.com](http://www.richelieugestion.com).

Frais prélevés par le fonds sur une année	
<b>Frais courants</b>	2,58 %

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
<b>Commission de performance</b>	Néant

## Performances passées



**Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.**

Les performances sont calculées déduction faite des frais et commissions prélevés par l'OPCVM.

La part R de cet OPCVM a été créée le 23 octobre 2001.

Les performances affichées sont calculées en euro.

Jusqu'au 28 février 2010, l'indicateur de référence du FCP était l'Euro Stoxx 50. Afin de refléter au mieux l'univers d'investissement du FCP, l'indicateur de référence est, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2010, le Stoxx Europe 50.

Jusqu'au 31 décembre 2012, l'indicateur était calculé dividendes non réinvestis. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'indicateur de référence est calculé dividendes nets réinvestis.

## Informations pratiques

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services

Le dernier prospectus et la valeur liquidative sont disponibles sur le site internet [www.richelieugestion.com](http://www.richelieugestion.com). Les documents d'information périodique réglementaires sont adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de Richelieu Gestion 1-3-5, Rue Paul Cézanne – 75008 PARIS.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

La responsabilité de Richelieu Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM propose d'autres types de parts dont le détail est disponible dans le prospectus de l'OPCVM, ainsi que dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur qui lui est consacré, figurant sur le site internet [www.richelieugestion.com](http://www.richelieugestion.com).

Les parts de cet OPCVM n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person ».

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet [www.richelieugestion.com](http://www.richelieugestion.com) ou sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).  
 Richelieu Gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).  
 Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 04 février 2019.